



**Mairie de Cuisery**  
**Place d'Armes**  
**71290 CUISERY**  
Tel : 03 85 40 11 76  
Fax : 03 85 40 18 44  
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 21 Mars 2022

## **COMPTE-RENDU**

### **Réunion du conseil municipal du 18 Mars 2022**

**Présents** : Mmes PIRAT Isabelle – PRABEL Marie-Line – CHALOT Jany – DAUVERGNE Pascale – POUX Patricia – CAZIER Isabelle – SERGENT Nathalie – MASSKOURI Kaltoume.

MM.DELONG Franck - VASSAUX Jean-Jacques – VION Pierre – BERTHET Daniel – VIALET Eric – BOILLET Stéphane – PINDADO Nicolas – BAUDIN Clément.

**Absents excusés** : Béatrice LACROIX-MFOUARA ( a donné pouvoir à Isabelle PIRAT ) – Jean-Paul MARICHY ( a donné pouvoir à Jany CHALOT ) – Daniel ANDRE ( a donné pouvoir à Pierre VION ).

**Secrétaire de séance** : Clément BAUDIN

**Le compte-rendu du conseil municipal du 18 Février 2022 est adopté à l'unanimité**

#### **Décision prise par délégation du conseil municipal :**

- Bail précaire logement du Champ de Foire du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet avec une stagiaire de l'Office Français de la Biodiversité
- Convention avec l'association de rollers « les fous de la roulette » de Louhans pour l'utilisation de la piste du complexe sportif
- Vente de l'ancien mobil home du camping pour un montant de 2000 €
- Renouvellements et ventes de concessions de cimetière : 2600 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Délégation de Madame le Maire à Mme PIRAT du 23 mars au 4 avril

## **FINANCES**

#### **Budget Commune. Rapporteur : Mme PRABEL**

Mme PRABEL fait une présentation détaillée des comptes 2021 et des propositions pour le budget 2022 validées par la commission Finances. Une note de synthèse accompagne les tableaux chiffrés. Il est souligné la gestion saine de la collectivité avec de bons résultats tout en maintenant le niveau des services à la population.

Les décisions suivantes sont approuvées :

- Compte administratif 2021 : approuvé à l'unanimité
- Compte de gestion 2021 : les résultats de Madame la Trésorière sont identiques aux nôtres, approuvé à l'unanimité
- Affectation des résultats : après avis favorable de la commission des finances, l'affectation des résultats est proposée avec une réserve de 100 000 € et un virement en investissement de 517 187.43 €.
- Budget Primitif 2022 : le budget est présenté en équilibre en fonctionnement pour 1 999 300.00 € et en investissement pour 1 806 241.35 €
- Taux de fiscalité directe locale : le budget est proposé avec maintien des taux de fiscalité pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, accord à l'unanimité.

### **Aide aux commerçants pour la rénovation de vitrines - Rapporteur : Mme PRABEL**

La commune de CUISERY, dans le cadre de son opération de centre-bourg et petite ville de demain, mène une opération façades. Lors de la première année d'animation 2021, de nombreux locaux commerciaux ont révélé un état de vétusté avancé. La commune souhaite soutenir la rénovation des commerces et ateliers d'artisans du village du livre et encourager la mise en valeur des vitrines de son centre ancien. Ces aides se traduiront par l'attribution d'une aide technique et financière aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de réparation ou de remplacement. Mme PRABEL présente la proposition de convention avec SOLIHA pour l'animation et l'accompagnement de l'opération vitrines. Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

### **Subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale – Rapporteur : M.DELONG**

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 15 mars 2022. Suivant les actions validées à cette réunion, il est proposé de verser une subvention communale de 3000 €. Accord à l'unanimité.

## **LOTISSEMENT**

### **Budget annexe du lotissement – Rapporteur : Mme PRABEL**

Le plan d'aménagement évolue suivant les échanges et la dernière réunion de conseil municipal. Le budget doit être voté dans les délais réglementaires. Pour rappel, il s'agit d'un budget annexe qui est voté en hors taxes comme le budget assainissement par exemple.

Des premières évaluations ont été faites par le cabinet STUDIS mais il manque encore le chiffrage du SYDESL. Le budget annexe est équilibré par la vente des terrains.

Du fait d'un chiffrage manquant, il est proposé au conseil municipal de voter un budget initial équilibré pour commencer à régler quelques factures mais de ne pas délibérer sur le prix au m2. Lorsque nous aurons le chiffrage du SYDESL et l'attribution des marchés de travaux, nous prendrons une décision modificative et le conseil municipal décidera du prix au m2 du terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021. Le budget 2022 est approuvé sur la base de 259 000.00 €.

## **TRAVAUX**

### **Projet d'assainissement Route de Pont de Vaux – Rapporteur : M.DELONG**

M.DELONG informe le conseil municipal des conclusions de l'étude réalisée pour les travaux d'assainissement de la Route de Pont de Vaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement des consultations et le dépôt de demandes de subventions.

## **SOCIAL**

### **Participation au Fonds de Solidarité Logement ( FSL ) – Rapporteur : Mme PIRAT**

Pour rappel, ce fonds est géré au niveau du Département de Saône-et-Loire et apporte une aide ponctuelle aux habitants ayant un problème ponctuel de paiement d'un dépôt de garantie, d'une caution, d'un loyer ou de facture liée au logement. Ce fond n'est accessible qu'aux habitants des communes qui cotisent. La commune a toujours participé à ce fond dont la cotisation est de 0.35 € par habitant soit 563.85 € pour 2022. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la cotisation au FSL.

**Subventions aux associations pour l'année 2022 – Rapporteur : M.DELONG**

Comme l'année dernière, il avait été demandé aux associations de déposer leur dossier de demande avant le 31 décembre. La commission municipale s'est réunie en étudiant divers éléments des dossiers comme le nombre d'adhérents, budget, réserves financières, projets et partenariats...M.DELONG explique le travail réalisé par la commission pour être dans l'enveloppe budgétaire. Il est également communiqué aux conseillers le montant des avantages en nature.

M.VION souhaite avoir des précisions sur le montant attribué au RCBS. M.DELONG répond que pour la seconde année consécutive le dossier n'a pas été déposé dans les temps et qu'il manquait de précisions. Même si l'intérêt du club est reconnu par tous, il convenait d'être cohérent avec les autres associations qui ont déposé leurs dossiers dans les formes et en temps. M.VION demande si la décision peut être revue. Le travail de la commission ne peut être modifié à ce jour mais M.DELONG va être en contact avec le président de l'association. Par ailleurs, il est souligné les importants investissements prévus au stade et l'accompagnement technique annuel. L'attribution des subventions 2022 est approuvée par 17 voix pour et 2 voix contre.

**Questions et informations diverses**

Madame PIRAT demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour. En effet, dans le cadre des économies d'énergie, le SYDESL conseille de réduire de 2 heures l'éclairage de nuit, notamment en centre-bourg. Mme PRABEL précise que c'est le temps nécessaire pour faire des économies significatives. Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, accepte la modification en ce sens mais avec la possibilité de faire un point et remodifier si nécessaire.

Il est fait un point sur les consignes préfectorales en matière d'accueil et l'hébergement de réfugiés ukrainiens.

Les permanences pour les élections sont précisées.

Réunion du conseil communautaire à Cuisery, au Palace, le 7 avril.

Prochain conseil municipal le 22 avril ou 29 avril à valider.

La première Adjointe,  
Isabelle PIRAT



